



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 4160

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie suite aux propositions de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), de bien vouloir lui indiquer s'il entend promouvoir une meilleure visibilité des PME sur Internet, en réalisant des annuaires d'entreprises françaises et européennes, et en favorisant la création de sites communs pour des entreprises exerçant des activités complémentaires et non concurrentielles.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, « la société de l'information » est un phénomène qui se développe aussi bien en France que chez nos principaux partenaires de l'Union européenne. Soulignant la fermeté de l'engagement de l'Etat à promouvoir l'usage des technologies de l'information, le Premier ministre a annoncé à Hourtin, lors de l'Université de la communication, une politique précise et déterminée pour l'entrée de la France dans « la société de l'information ». Notre pays dispose, à cet égard, d'atouts importants : réseaux de télécommunication efficaces, centres de recherche avancés, industrie des services de l'information développée, expérience déjà ancienne des services en ligne. Il apparaît maintenant indispensable que les PME, qui jouent un rôle essentiel dans l'économie française et constituent un réservoir significatif d'emplois, intègrent dans leur fonctionnement cette nouvelle dimension. Les pouvoirs publics doivent donc inciter et aider les PME à utiliser le commerce électronique sur Internet en leur permettant de s'adapter aux nouveaux outils des technologies de l'information et en facilitant leur diffusion. Le commerce électronique est l'une des priorités essentielles du Gouvernement. C'est un défi majeur pour l'économie française en termes de compétitivité, de création d'emplois et d'exportation. C'est pourquoi, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a confié une mission sur le commerce électronique à M. Francis Lorentz, ancien président-directeur général de Bull. Parmi les points qui seront abordés au cours de cette mission figurent, entre autres, la création d'annuaires d'entreprises françaises et européennes, la création de sites communs pour les entreprises, la mise à disposition pour les PME de centres de communication animés par les autorités locales. Le groupe de travail présidé par M. Francis Lorentz doit remettre ses conclusions d'ici à la fin de l'année. Un plan d'action sera ensuite établi sur la base des propositions qui auront été formulées.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4160

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3249

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 55